



Quelle ressource après le décès d'un proche

Par **sand0805**, le **19/01/2008** à **18:09**

Bonjour,
Mon père viens de décéder à l'age de 59ans, je souhaiterai savoir si ma mère agée de 57ans peut bénéficier d'une aide financière autre que le capital d'écépécés. Car en effet elle ne travail pas et n'a donc plus aucune ressource. En vous remerciant par avance Cordialement.
S. Imbert

Par **ly31**, le **19/01/2008** à **20:30**

Bonsoir,
Votre père vient de décéder et votre maman n'a que 57 ans !
Je pense que votre maman pourrait bénéficier de la pension de réversion de votre père, il faut qu'elle se mette en rapport avec la CRAM
Votre père travaillait il encore ?
Et si oui dans quelle branche professionnelle ?
A vous lire
Je vous souhaite bon courage et je me tiens à votre disposition
ly31

Par **sand0805**, le **26/01/2008** à **17:53**

Bonsoir, merci pour votre réponse. Mais malheureusement mon père était en invalidité, il aurait du être à la retraite le 1er juillet 2008. Bien Cordialement S. Imbert